



PRÉFET DU VAR

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Var

Service de l'Eau et des
Milieux Aquatiques du Var

Dossier suivi par :
STEPHANE DARBON

Tél. : 0489964367
Fax : 0494700039

Réf. : 83-2018-00235/D1771

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DRACENOISE
SQUARE MOZART
CS90129
83004 DRAGUIGNAN CEDEX

Mèl : stephane.darbon@var.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Aménagement de la piste DFCI E903 « Le Rouquan 3 » – Lieu-dit « Bastide Constant » sur la commune de VIDAUBAN
Courrier de notification de décision
copie : OPSIA Bat 54 La Coupiane - BP70127 - 83040 TOULON CEDEX 9
AFB
ONF

TOULON, le 04 Avril 2019

Monsieur,

Par courrier en date du 20 Septembre 2018, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Aménagement de la piste DFCI E903 « Le Rouquan 3 » – Lieu-dit « Bastide Constant » sur la commune de VIDAUBAN

dossier enregistré sous le numéro : **83-2018-00235/D1771**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

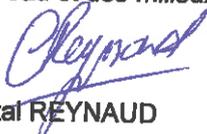
La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration du projet cessera de produire effet lorsque celui-ci n'aura pas été mis en service ou réalisé dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation ou, à défaut, dans un délai de trois ans à compter de la date de déclaration. .

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires et de la mer,
La Chef du service de l'eau et des milieux aquatiques,


Chantal RÉYNAUD